

Garantie de bonne exécution n° [REDACTED]

Nous avons pris note que vous avez conclu, en date du [REDACTED], un contrat d'entreprise avec

[REDACTED] (ci-après „le client“)

au sujet de [REDACTED] d'un prix global de CHF [REDACTED]. Selon vos directives, la réalisation des obligations de notre client doit être assurée par une garantie bancaire.

Eu égard à ce qui précède, nous, Banque Valiant SA, nous engageons irrévocablement par la présente, à vous verser immédiatement, indépendamment de la validité et des effets juridiques du contrat susmentionné, en renonçant à toute objection et exception découlant du même contrat, toute somme à concurrence d'un montant maximal de

CHF [REDACTED] (en toutes lettres: [REDACTED])

sur sommation de paiement écrite accompagnée de votre confirmation écrite que le client n'a pas dûment rempli ses obligations contractuelles et que, de ce fait, vous avez subi une perte à hauteur de la somme demandée.

Pour des raisons d'identification, votre demande, pour être réglementaire dans le cadre de cette garantie, doit nous est transmise par une banque de première ordre, qui certifie que votre sommation de paiement écrite et votre confirmation écrite susmentionnées sont signées valablement par vous-même.

La demande est considérée comme effective dès que la sommation de paiement écrite et la confirmation écrite sont en notre possession.

Notre garantie est valable jusqu'au [REDACTED]

et s'éteint automatiquement et intégralement, indépendamment de la restitution de l'acte, si votre sommation de paiement écrite ainsi que votre confirmation écrite susmentionnées et en la forme exigée, ne sont pas en notre possession à ce moment.

Tout paiement effectué dans le cadre de cette garantie réduit notre obligation.

Cette garantie est soumise au droit suisse. Le for juridique exclusif est Berne.

Banque Valiant SA